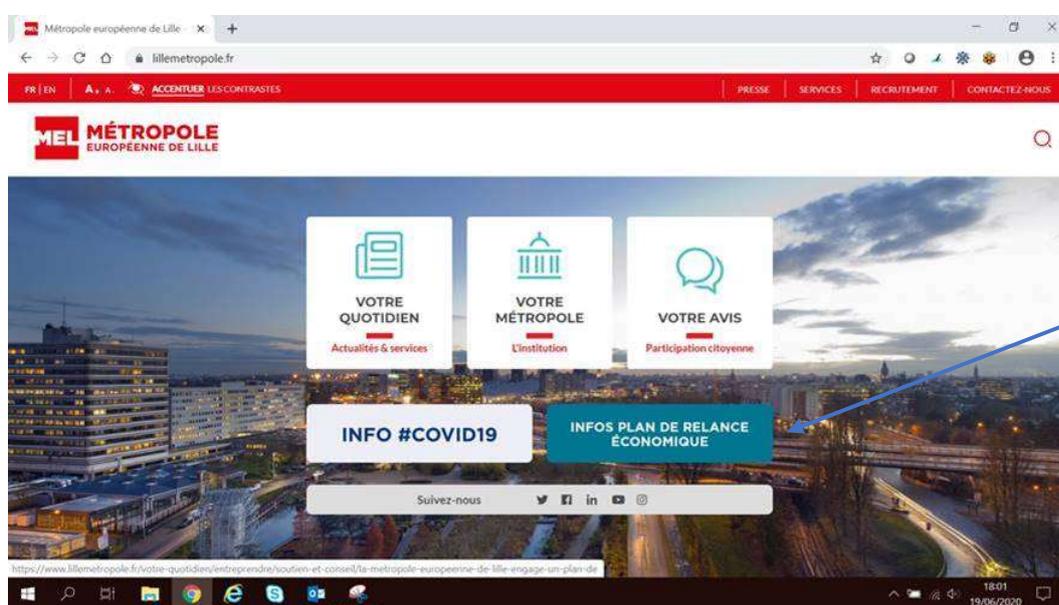


COMMENT REMPLIR MA DEMANDE DE FONDS DE REBOND EN LIGNE ?

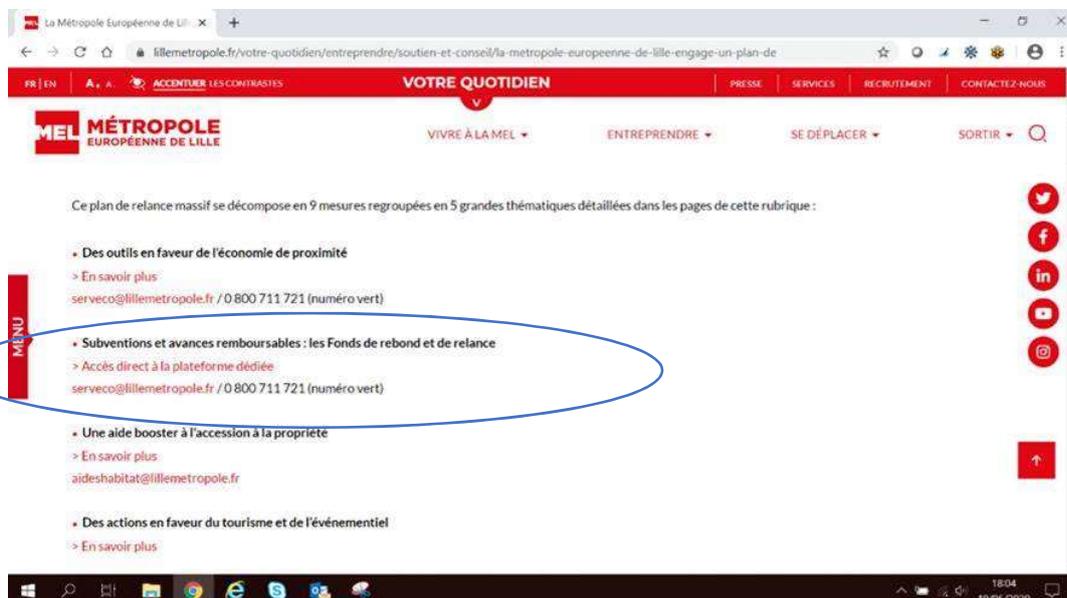
ETAPE 1 : Me connecter sur le site de la MEL

Les entreprises qui souhaitent bénéficier du fonds de rebond doivent déposer un dossier en ligne à partir du site internet de la MEL. **Attention, le dépôt de la demande doit être réalisé avant le 15 septembre 2020.**

- 1) Pour cela connectez-vous sur le site www.lillemetropole.fr
- 2) Arrivé sur la page d'accueil, cliquez sur la capsule en bleu « **INFOS PLAN DE RELANCE ECONOMIQUE** ».



- 3) Dans la rubrique « subventions et avances remboursables : les fonds de rebond et de relance », cliquez sur le lien « accès direct à la plateforme dédiée »,



- 4) Il vous suffit ensuite de cliquer sur l'une des 4 aides pour avoir accès à la plateforme en ligne correspondant à chacune de ces aides.

Attention : 1 lien = 1 plateforme = 1 aide / il y a donc 4 liens qui correspondent aux 4 volets du fonds de rebond. Choisissez celui qui correspond le mieux à votre situation.

The screenshot shows the website of the Métropole Européenne de Lille (MEL) with the following content:

- Vous êtes artisans, commerçants ou prestataires de services auprès des habitants de l'une des communes de la MEL et bénéficiez d'une vitrine physique ou d'un point de vente en lien direct en lien direct avec un atelier de réparation associé**
> Aide au loyer pour les artisans commerçants (dispositif 1)
Attention : si votre activité relève des CHR (café, hôtel, restaurant) vous êtes également éligibles au dispositif 2 tourisme et événementiel.
- Vous êtes un acteur de la filière tourisme et l'événementiel sur le territoire de la MEL**
Attention : si votre activité relève des CHR (café, hôtel, restaurant) vous êtes éligibles à ce dispositif.
> Aide à la filière tourisme et événementiel (dispositif 2)
- Vous êtes un exploitant agricole, horticole ou un centre équestre sur le territoire de la MEL. Vous avez développé des activités de diversification telles que la vente directe des produits de la ferme, tourisme à la ferme, activités pédagogiques...**
> Aide à l'économie agricole et horticole (dispositif 3)
- Vous exercez à titre principale une activité de production, de manufacture ou d'assemblage et vous exploitez un local artisanal ou industriel dédié à cette**

ETAPE 2 : Créer mon compte sur la plateforme

Une fois que vous avez cliqué sur l'une des 4 aides qui correspond à votre situation, il faut vous connecter sur votre compte personnel.

Pour cela, **lors d'une première inscription, il est nécessaire de créer votre compte.**

- 1) Cliquez sur la capsule « créer un compte »

The screenshot shows the 'Espace Usagers' page on the MEL website. It features a login form with the following elements:

- Logo of MEL Métropole Européenne de Lille.
- Text: 'Espace Usagers'.
- Section: 'Connexion'.
- Text: 'Gagnez du temps dans la réalisation de vos démarches en vous connectant par FranceConnect!'
- Buttons: 'S'identifier avec FranceConnect', 'Ou', 'Connexion'.
- Form fields: 'Identifiant ou adresse électronique', 'Mot de passe'.
- Buttons: 'Se connecter', 'Récupérer mes informations de connexion', 'Créer un compte' (highlighted with a blue arrow).
- Footer: 'Mentions légales', 'Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020'.

2) Remplissez tous les champs :

- Identifiant
- Mot de passe
- Confirmation mot de passe
- Civilité (cliquez sur l'un des deux choix proposés entre « Madame » et « Monsieur »)
- Nom
- Prénom
- Adresse électronique
- Confirmation adresse électronique

La Métropole Européenne de Lille | Subventions et avances remboursées | Espace Usagers | Métropole Européenne de Lille

fondsderebond.lillemetropole.fr/account-management/fondsderebond-demandeurs/ux/#/account-creation?redirectTo=https:%2F%2F...

MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE

Espace Usagers

Vos informations de connexion

Identifiant *

Mot de passe *

Confirmation du mot de passe *

Vos informations personnelles

Civilité * - Votre choix -

Nom *

Prénom *

Adresse électronique *

Confirmation de l'adresse électronique *

Assistance

Mentions légales | Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

20:13
29/06/2020

3) Attention : Ne pas oublier de valider en bas du formulaire.

4) Vous allez recevoir par mail une confirmation de création de compte ; attention, vérifiez bien dans vos courriers indésirables si le mail n'apparaît pas dans votre boîte de réception.

Bonjour Madame XXXXXXXX,

Nous venons de recevoir une demande de création de compte à votre nom sur l'espace de la Métropole Européenne de Lille.

Votre identifiant est : **ZZZZZZZZZ**

Pour valider votre compte et accéder à votre espace personnel, merci de cliquer sur le lien suivant (ou de copier le lien hypertexte dans votre navigateur) :

[Activation de votre compte.](#)

Attention, ce lien est valable pour une durée de 72 heures maximum. Au-delà de ce délai, vous devrez recommencer la procédure sur le site fondsderebond.lillemetropole.fr/aides.

En vous remerciant pour votre confiance,

Métropole Européenne de Lille

5) Pour activer votre compte, cliquez sur le lien contenu dans ce mail.

Bonjour Madame Prénom NOM,

Nous venons de recevoir une demande de création de compte à votre nom sur l'espace de la Métropole Européenne de Lille.

Votre identifiant est : **XXXXXXXX**

Pour valider votre compte et accéder à votre espace personnel, merci de cliquer sur le lien suivant (ou de copier le lien hypertexte dans votre navigateur) :

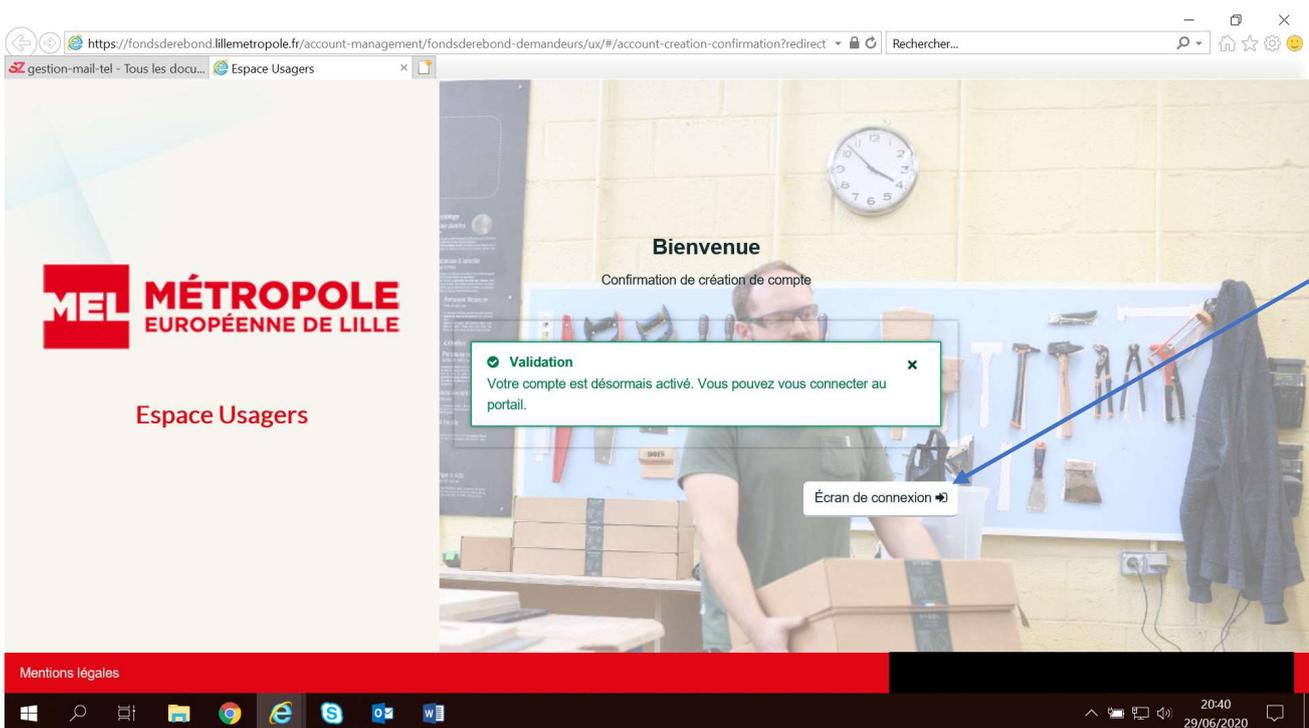
[Activation de votre compte.](#)

Attention, ce lien est valable pour une durée de 72 heures maximum. Au-delà de ce délai, vous devrez recommencer la procédure sur le site fondsderebond.lillemetropole.fr/aides.

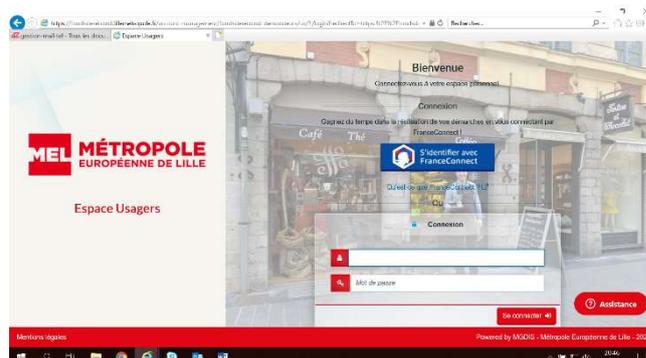
En vous remerciant pour votre confiance,

Métropole Européenne de Lille

6) Une fois votre compte activé, vous arrivez sur cet écran. Vous pouvez maintenant vous connecter sur votre espace personnel pour remplir votre dossier en ligne en cliquant sur la capsule « Ecran de connexion ».



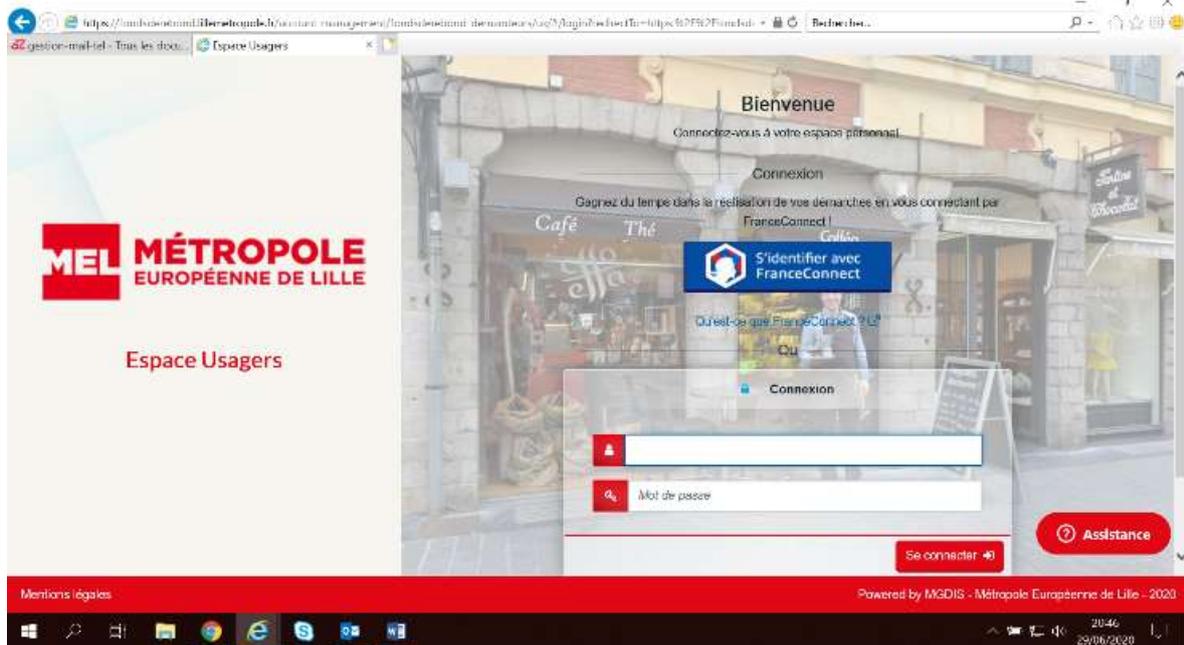
7) Vous arrivez ainsi à l'écran de connexion initial



ETAPE 3 : Remplir mon dossier en ligne

Connectez-vous à votre espace personnel avec l'identifiant et le mot de passe que vous avez créés précédemment.

NB : vous pouvez retrouver cette page de connexion à tout moment en suivant les indications de l'ETAPE 1.

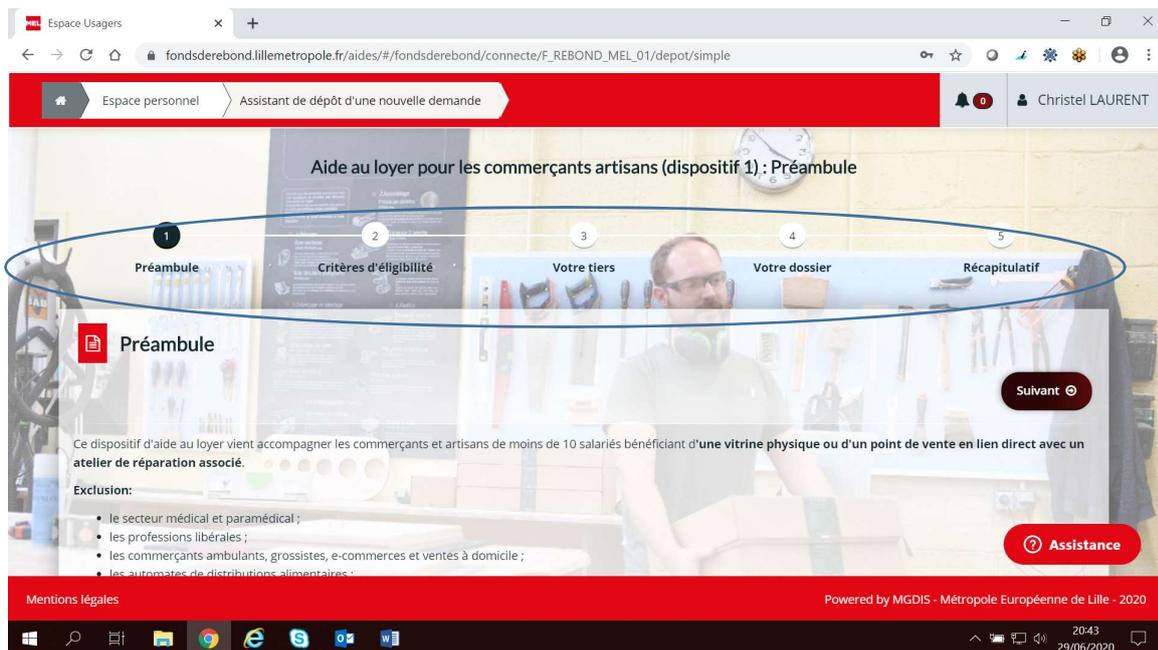


Une fois connecté, vous arrivez sur l'écran correspondant à l'aide que vous avez choisie (dans l'exemple ci-dessous le dispositif 1 « aide au loyer pour les commerçants artisans »).

Attention : une entreprise ne peut déposer qu'une seule aide parmi les 4 volets du fonds de rebond.

Votre demande va se dérouler selon 5 étapes reprises dans la frise ci-dessous :

- Préambule
- Critère d'éligibilité
- Votre tiers
- Votre dossier
- Récapitulatif



1) Le Préambule présente le dispositif sur lequel vous sollicitez une aide.

IMPORTANT : vous y trouverez en bas de page, le lien pour télécharger l'attestation à transmettre à votre expert-comptable pour les entreprises qui en ont un (voir exemple d'attestation page ci-après). Il vous appartient de compléter les parties en bleu avant de le transmettre à votre expert-comptable. Même sans cette attestation vous pouvez commencer à saisir le formulaire en ligne. N'oubliez pas de le joindre au moment de la finalisation de votre dossier.

Vous trouvez également en bas de page le lien vers le **règlement** d'attribution des aides qui vous expliquera en détail les conditions d'éligibilité des 4 volets du fonds de rebond.

Une fois le préambule lu et l'attestation à transmettre à votre expert-comptable téléchargée, cliquez sur la capsule noire « **suivant** » en haut à droite de votre écran pour passer à l'étape « critères d'éligibilité ».

Préambule

Le dispositif d'aide au loyer vient accompagner les commerçants et artisans de moins de 10 salariés bénéficiant d'une vitrine physique ou d'un point de vente en lien direct avec un atelier de réparation associé.

Exclusion:

- le secteur médical et paramédical ;
- les professions libérales ;
- les commerçants ambulants, grossistes, e-commerces et ventes à domicile ;
- les automates de distributions alimentaires ;
- les lavoirs automatiques ;
- les entreprises visées à l'article 35 du CGI, notamment intermédiation financière, promotion et location immobilière, ainsi que leurs intermédiaires.

L'aide en subvention est calculée sur la base du loyer mensuel échu hors charge et hors taxe de l'entreprise, pour un montant octroyé maximum de 500 euros par mois.

L'ensemble de ces aides venant :

- en complément et après déduction faite des aides aux loyers (exonération ou dotations) octroyées sur cette même base,
- et ce, jusqu'à concurrence de la somme de 500 euros mensuel sur la période de référence considérée.

Une bonification pourra intervenir au profit des artisans commerçants qui œuvrent dans le champ de l'ESS (économie sociale et solidaire).

Mentions légales

Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

Une bonification pourra intervenir au profit des artisans commerçants qui œuvrent dans le champ de l'ESS (économie sociale et solidaire).

La demande de subvention se réalise par le biais d'une demande unique et d'une seule instruction auprès des services de la MEL pour tout ou partie des 3 mois couverts par le fonds (de Mars à Mai 2020).

Principe de non cumul des dispositifs

Les commerçants artisans également éligibles à un autre dispositif du fonds de rebond métropolitain devront choisir le dispositif le plus opportun pour eux.

ex : les CHR (cafés, hôtels, restaurants) sont également concernés par le dispositif 2 relatif à la filière tourisme et évènementiel,

Les 4 aides du fonds de rebonds MEL ne sont pas cumulatives entre elles. Dès lors qu'une entreprise émerge à l'un ou l'autre des dispositifs, elle ne peut prétendre aux autres.

De manière générale, il est à observer que les dispositifs (2,3 et 4), venant compenser une perte de chiffre d'affaires sont, de prime abord, plus avantageux qu'une aide au loyer sauf :

- si la perte de chiffre d'affaires non compensée est inférieure à 500 euros mensuel,
- ou si par l'apport préalable des fonds de solidarité volet 1 et 2 (Etat et Région), le chiffre d'affaires restant à compenser est inférieur à 500 euros mensuel.

Ces éléments de compréhension n'engagent en aucun cas la MEL, laissant à chaque demandeur l'appréciation de saisir le dispositif qu'il juge le plus opportun.

Vous avez la possibilité de réaliser vos démarches sur le site web de la MEL à compter du 18 juin 2020 et ce jusqu'au 15 septembre 2020.

Ci jointe une attestation à transmettre à votre expert-comptable. Préalablement à cet envoi, pourriez-vous compléter les parties en bleu.

Une fois renseignée et signée par votre expert comptable, vous pourrez la réintégrer au sein de votre espace sur le site. Cette attestation permet au service instructeur de la MEL de vérifier la bonne cohérence des éléments déclarés et de rendre recevable la demande d'aide.

Merci de bien prendre connaissance des dispositifs auxquels vous pourriez prétendre (Règlement)

Mentions légales

Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

Exemple d'attestation expert-comptable à télécharger

Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID 19, la Métropole Européenne de Lille met en œuvre un FONDS DE REBOND, complémentaire aux fonds de solidarité (Volet 1 et 2), en soutien aux TPE en situation de fragilité. Ce fonds est décliné en 4 dispositifs dédiés à certaines filières identifiées comme particulièrement impactées.

L'entreprise « **nom de l'entreprise** » a sollicité le dispositif 1 : **Aide aux loyers pour les artisans commerçants, en date du.....**

Ce dispositif vient accompagner les petits commerces et artisans bénéficiant d'une **vitrine physique ou d'un point de vente en lien direct avec un atelier de réparation associé.**

L'aide en subvention est calculée sur la base du loyer mensuel échu hors charge et hors taxe de l'entreprise, pour un montant octroyé maximum de 500 euros par mois.

La demande de subvention se réalise par le biais d'une demande unique et d'une seule instruction auprès des services de la MEL pour tout ou partie des 3 mois couverts par le fonds (**de Mars à Mai 2020**) sur une plateforme dédiée.

Sont exclus les activités suivantes :

- le secteur médical et paramédical ;
- les professions libérales ;
- les commerçants ambulants, grossistes, e-commerces et ventes à domicile ;
- les automates de distributions alimentaires
- les lavoirs automatiques
- les entreprises visées à l'article 35 du CGI, notamment intermédiation financière, promotion et location immobilière, ainsi que leurs intermédiaires

Afin de simplifier la demande de l'entreprise, son expert-comptable est sollicité pour attester de données relatives à l'entreprise ; c'est l'objet de la présente attestation préétablie qu'il convient de renseigner et signer.

Pour valider les critères d'éligibilité, pourriez-vous cocher les cases ci-dessous. Au besoin, si vous souhaitez invalider ou préciser certains éléments, il est possible d'annoter lisiblement et/ou de raturer l'attestation.

Une fois complétée, veuillez la renvoyer à l'entreprise qui ira l'annexer à sa demande d'aide. Cette attestation permet au service instructeur de la MEL de vérifier la bonne cohérence des éléments déclarés et de rendre recevable la demande.

Pour nous joindre : serveco@lillemetropole.fr / 0 800 711 721 (numéro vert)

Pour accéder au règlement intérieur des dispositifs : https://www.lillemetropole.fr/sites/default/files/2020-06/reglement_fonds_de_rebond.pdf

ATTESTATION FONDS DE REBOND TPE -MEL

Je soussigné(e) Madame/Monsieur (*prénom nom*),

expert-comptable de l'entreprise, (*raison sociale*)

dont le Siren est....., et demeurant (*adresse de l'entreprise*)

atteste de l'exactitude des données relatives à cette entreprise et mentionnées ci-après :

- Elle ne se trouvait pas en situation de cessation de paiement ou de liquidation judiciaire au 1^{er} Mars 2020.
- Elle n'était pas, au 31 décembre 2019, en procédure de redressement judiciaire ou de sauvegarde. Attention, une entreprise en procédure de redressement ou de sauvegarde qui serait passée en plan de continuation ou en plan de sauvegarde avant le 31 décembre 2019 peut bénéficier du fonds de rebond métropolitain (sous réserve qu'elle ne soit pas retombée en cessation des paiements au 1^{er} Mars).
- Elle n'est pas contrôlée par une société commerciale au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.
- L'entreprise a pris à bail (commercial ou précaire) un local avec vitrine physique ou un point de vente en lien direct avec un atelier de réparation associé.
- Le commerçant ou artisan n'est pas propriétaire des murs d'exploitation ou n'est pas en cours d'acquisition des murs d'exploitation, en nom propre ou via une société ou SCI détenue par lui-même et/ou ses ayants droits.
- L'entreprise a subi **une fermeture administrative** à partir du 17 Mars 2020 ou a subi une **perte d'au moins 40% de son chiffre d'affaires mensuel** par rapport à la période de référence considérée.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

(Lieu), (date)

Signature et cachet

2) Critères d'éligibilité

Cet écran va vous permettre en répondant par « oui » ou par « non » aux questions proposées de déterminer si votre situation est éligible à l'aide que vous sollicitez (sous réserve de l'instruction ultérieure de l'ensemble des pièces constitutives de votre dossier).

Après avoir répondu à l'ensemble des questions cliquez sur la capsule noire « **suivant** » située en haut à droite de votre écran.

NB : A tout moment vous pouvez revenir à l'étape précédente en cliquant sur la capsule noire « **précédent** » située en haut à gauche de votre écran.

The screenshot shows a web browser window with the URL `fondsderebond.lillemetropole.fr/aides/#/fondsderebond/connecte/F_REBOND_MEL_01/depot/simple`. The page title is 'Critères d'éligibilité'. At the top, there are navigation tabs: 'Préambule', 'Critères d'éligibilité', 'Votre tiers', 'Votre dossier', and 'Récapitulatif'. Below the tabs, there are two buttons: 'Précédent' on the left and 'Suivant' on the right. A central message reads: 'Vérifiez votre éligibilité pour le dispositif en renseignant les critères ci-après. Merci de cocher les 12 questions.' Below this, there are four questions with radio button options for 'Oui' and 'Non':

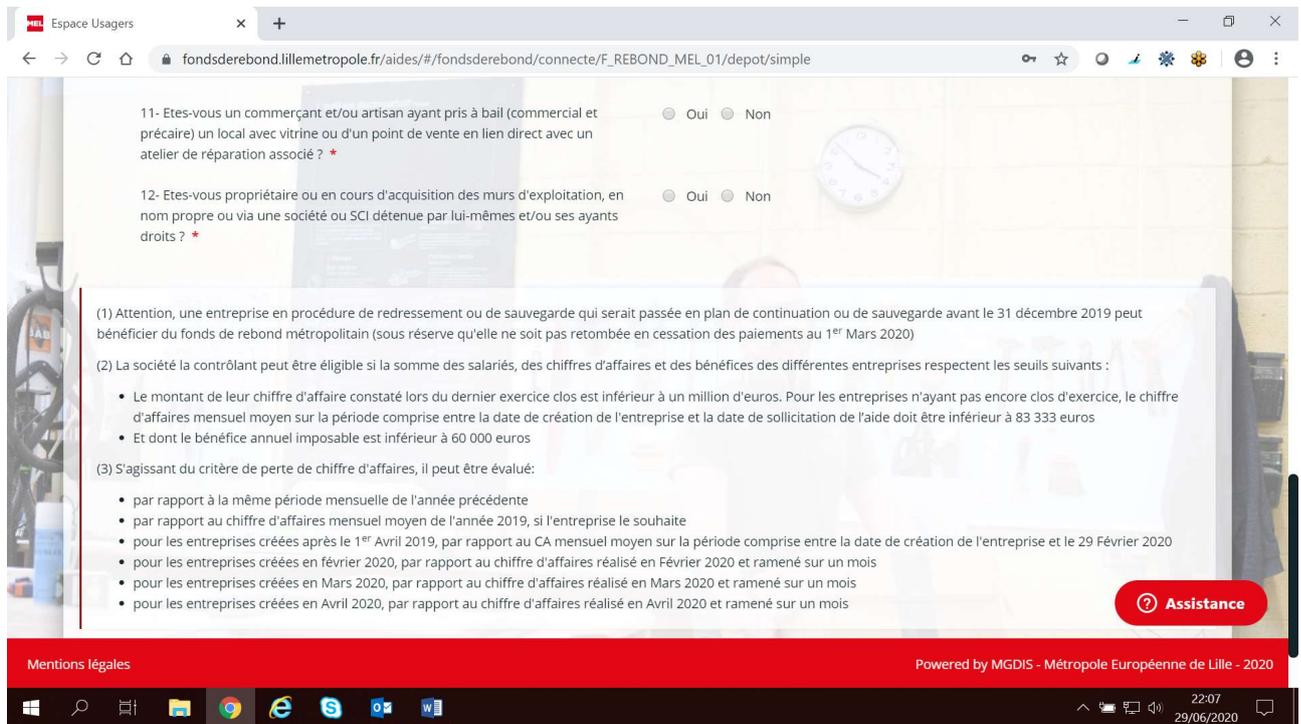
- 1- L'entreprise est-elle une TPE ou une auto-entreprise, implantée sur le territoire de la MEL, dont l'effectif est inférieur à 10 salariés ? *
- 2- Le montant du chiffre d'affaire du dernier exercice clos est-il inférieur à un million d'euros ? Pour les entreprises n'ayant pas encore clos d'exercice, le chiffre d'affaires mensuel moyen sur la période comprise entre la date de création de l'entreprise et la date de sollicitation de l'aide doit être inférieur à 83 333 euros *
- 3- Le bénéfice annuel du dernier exercice imposable est-il inférieur à 60 000 euros ? *
- 4- L'entreprise est-elle inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou

At the bottom right, there is a red 'Assistance' button with a question mark icon. The footer contains 'Mentions légales' and 'Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020'. The system tray shows the time as 21:48 on 29/06/2020.

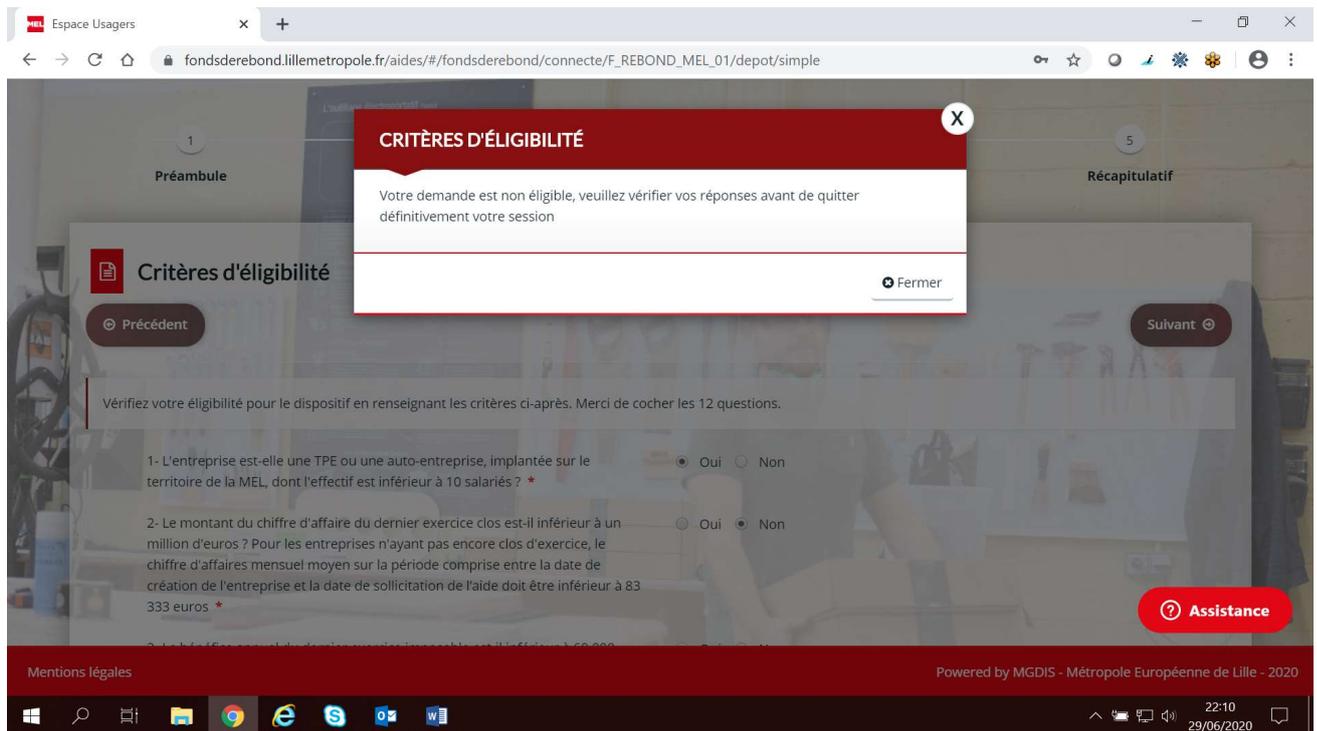
This screenshot shows the continuation of the 'Critères d'éligibilité' form, displaying questions 4 through 11. The questions are:

- 4- L'entreprise est-elle inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés et/ou au Registre des Métiers et créée avant le 01 Mai 2020 ? *
- 5- L'entreprise se trouve-t-elle en situation de liquidation judiciaire au 1er Mars 2020 ? *
- 6- L'entreprise a-t-elle déposé une déclaration de cessation de paiement au 1er Mars 2020 ? (1) *
- 7- L'entreprise est-elle contrôlée par une société commerciale au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce ? (2) *
- 8- L'entreprise a-t-elle subi une fermeture administrative à partir du 17 mars 2020 ou une perte d'au moins 40% de son chiffre d'affaires mensuel par rapport à la période de référence considérée ? (3) *
- 9- Exercez-vous dans l'un des domaines suivants : secteur médical et paramédical, professions libérales ; commerçants ambulants, grossistes, e-commerces et ventes à domicile ; automates de distributions alimentaires, lавoirs automatiques ? *
- 10- Etes-vous une entreprises visées à l'article 35 du CGI, notamment l'intermédiation financière, la promotion et location immobilière ainsi que leurs intermédiaire ? *
- 11- Etes-vous un commerçant et/ou artisan ayant pris à bail (commercial et précaire) un local avec vitrine ou d'un point de vente en lien direct avec un

The 'Assistance' button is visible at the bottom right. The footer contains 'Mentions légales' and 'Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020'. The system tray shows the time as 22:06 on 29/06/2020.



Dans le cas où vous ne rempliriez pas un des critères indispensables à l'octroi de l'aide que vous sollicitez, vous verrez apparaître cette fenêtre une fois que vous aurez répondu à l'ensemble des questions et cliqué sur « suivant ».



Dans le cas contraire vous pourrez continuer la saisie de votre dossier en passant à l'étape 3 « Votre tiers ».

3) Votre tiers

Cette étape permet d'identifier l'entreprise pour laquelle vous sollicitez l'aide.

Pour cela, indiquer le **SIRET** de votre entreprise, et cliquez sur « **suivant** »

1 Préambule 2 Critères d'éligibilité 3 **Votre tiers** 4 Votre dossier 5 Récapitulatif

Identification

Précédent Suivant

Je suis ou je représente un(e)* Entreprise

Domicilié(e) En France À l'étranger

SIRET* [] []

Précédent Enregistrer Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

Remplissez ensuite les **champs obligatoires** marqués d'une étoile (*) :

- **Téléphone**
- **Raison sociale**
- **NAF**
- **Forme juridique**

Puis cliquez sur « **suivant** »

Identification

Précédent Suivant

Veuillez saisir les informations nécessaires à la création du demandeur.

• Généralités

Je suis ou je représente un(e)* Entreprise

Domicilié(e) En France À l'étranger

• Mes informations personnelles

Nom complet* Madame C

Adresse électronique [redacted]

Téléphone 1* []

Précédent Enregistrer Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

⇒ Votre nom, prénom, adresse mail sont repris automatiquement, sans qu'il soit besoin de les ressaisir.

Espace Usagers | Societe.com : RCS, siret, siren, bil | +
 fondsderebond.lillemetropole.fr/aides/#/fondsderebond/connecte/F_REBOND_MEL_01/depot/simple?p=SJOjpv0L

Téléphone 2
 Le tiers que je représente
 Raison sociale *
 SIRET * 4
 Sigle
 NAF * Veuillez saisir un NAF
 Forme juridique * Veuillez sélectionner une forme juridique
 Site internet Veuillez saisir un site internet

Précédent Enregistrer Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

22:37 29/06/2020

Remarque importante concernant le code NAF/APE :

Il est indispensable de le taper et non de faire un copier/coller. Ne pas oublier de mettre un point entre les deux nombres.

Par ailleurs, il arrive parfois que certains codes NAF/APE relatifs à des activités peu usuelles ne soient pas forcément reconnus (cela reste marginal). Dans ce cas, il suffit de renseigner un code NAF/APE d'une activité quasi similaire mais plus commune.

Vous devez ensuite rentrer les informations relatives à l'adresse de votre siège social, puis cliquez sur « suivant »

Espace Usagers | SALON NICOLE (CAMBRAI) Chiffre | +
 fondsderebond.lillemetropole.fr/aides/#/fondsderebond/connecte/F_REBOND_MEL_01/depot/simple?p=SJOjpv0L

Adresse du siège social
 Précédent Suivant

Veuillez saisir l'adresse du demandeur
 Vous êtes domicilié : **En France**
ESSAI POUR TUTORIEL
 Adresse * Identité du destinataire et/ou service
 Bâtiment, résidence, entrée, zone industrielle...
 N° et voie (rue, allée, avenue, boulevard...)
 Mentions spéciales de distribution, boîte postale...
 Code postal / Ville *

Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

22:56 29/06/2020

Une fois l'adresse rentrée, vous devez compléter les **informations relatives au représentant légal** de l'entreprise.

Représentant légal

Précédent Suivant

Veillez saisir les informations concernant le représentant légal du demandeur.
Pour le dispositif MEL, merci de créer un SEUL représentant

• Identification

Êtes-vous ce représentant légal? * Oui Non

Fonction du représentant légal * - Votre choix -

Civilité du représentant légal * - Votre choix -

Nom du représentant légal *

Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

22:59
29/06/2020

Si vous cliquez sur « oui » à la première question « Etes-vous ce représentant légal », les informations saisies précédemment sont automatiquement reprises. Il vous suffit seulement de sélectionner la **fonction du représentant légal**, puis de cliquer sur « **suivant** ».

Veillez saisir les informations concernant le représentant légal du demandeur.
Pour le dispositif MEL, merci de créer un SEUL représentant

• Identification

Êtes-vous ce représentant légal? * Oui Non

Fonction du représentant légal * Gérant

Civilité du représentant légal * Madame

Nom du représentant légal *

Prénom du représentant légal *

Adresse électronique du représentant légal *

Téléphone 1 du représentant légal *

Téléphone 2 du représentant légal

Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

23:09
29/06/2020

L'écran suivant reprend les coordonnées du représentant légal que vous avez rentrées. Cliquez sur « **suivant** » pour passer à l'étape 4 « **Votre dossier** ».

Représentant

Précédent Suivant

Pour le dispositif MEL, merci de créer uniquement le représentant légal.

Madame

Gérant

Représentant légal

+ Créer un nouveau représentant

Précédent Enregistrer Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020 23:13 29/06/2020

4) Votre dossier

Cette partie va vous permettre de saisir les informations complémentaires relatives à votre entreprise qui sont indispensables à l'instruction de votre demande.

Aide au loyer pour les commerçants artisans (dispositif 1) : Informations générales

1 Préambule 2 Critères d'éligibilité 3 Votre tiers 4 Votre dossier 5 Récapitulatif

Description de votre demande

Précédent Suivant

Veuillez saisir les informations générales de la demande de subvention

- Informations complémentaires
- L'entreprise

Date de création de l'entreprise *

Activité principale *

Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020 23:22 29/06/2020

Compléter les informations relatives à votre entreprise ainsi qu'à votre logement

L'entreprise

Date de création de l'entreprise *

Activité principale *

Avez-vous un expert-comptable ? * Oui Non

Pour les entreprises n'ayant pas mandaté d'expert-comptable et qui ne seraient pas en mesure de nous fournir l'attestation validant les éléments déclarés, le temps d'instruction de la demande pourra être rallongé des démarches de vérifications complémentaires qui devront être réalisées par les services de la MEL

Votre statut juridique relève-t-il de la SCOP ou de la SCIC ? * Oui Non

Bénéficiez-vous de l'agrément ESUS ou êtes-vous en cours de certification ? * Oui Non

Le logement

Loyer mensuel échu hors charge et hors taxe *

[Assistance](#)

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

En fonction de la date de création de votre entreprise, vous verrez apparaître des informations à compléter concernant **l'aide au loyer** pour le mois de mars, avril et/ou mai 2020. N'oubliez pas d'indiquer le montant de votre loyer (dans le cas du dispositif 1 – aide au loyer). Une fois toutes les rubriques complétées, cliquez sur « **suivant** ».

Bénéficiez-vous de l'agrément ESUS ou êtes-vous en cours de certification ? * Oui Non

Aide pour le mois de Mars 2020

Avez-vous subi une fermeture administrative ? * Oui Non

Avez-vous subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 40% ? * Oui Non

Avez-vous perçu une aide au loyer de votre commune ? * Oui Non

Aide pour le mois d'Avril 2020

Avez-vous subi une fermeture administrative ? * Oui Non

Avez-vous subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 40% ? * Oui Non

Avez-vous perçu une aide au loyer de votre commune ? * Oui Non

[Assistance](#)

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

Espace Usagers

fondsderebond.lillemetropole.fr/aides/#/fondsderebond/connecte/F_REBOND_MEL_01/depot/simple?p=SJOojpv0L

Avez-vous perçu une aide au loyer de votre commune ? Oui Non

Aide pour le mois de Mai 2020

Avez-vous subi une fermeture administrative ? Oui Non

Avez-vous subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 40% ? Oui Non

Avez-vous perçu une aide au loyer de votre commune ? Oui Non

Le logement

Loyer mensuel échu hors charge et hors taxe *

Précédent Enregistrer Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

23:34 29/06/2020

L'écran suivant va vous permettre d'indiquer **les aides dont a bénéficié votre entreprise sur les 3 dernières années**. Pour cela, compléter le tableau en cliquant sur « + » pour créer une ligne supplémentaire. Une fois terminé, cliquez sur « **suivant** ».

Espace Usagers

fondsderebond.lillemetropole.fr/aides/#/fondsderebond/connecte/F_REBOND_MEL_01/depot/simple?p=SJOojpv0L

Préambule Critères d'éligibilité Votre tiers Votre dossier Récapitulatif

Liste des aides

Précédent Suivant

Il s'agit d'aides non notifiées à la commission européenne versées par les collectivités locales. Il s'agirait d'aides du Conseil Général, de la commune, de la communauté de communes, (...).

Si vous avez obtenu des aides au titre du règlement "de minimis" sur les trois dernières années, merci de compléter le tableau ci-dessous.

Année	Projet	Montant	Financeur	Observations
+				

Précédent Enregistrer Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

23:37 29/06/2020

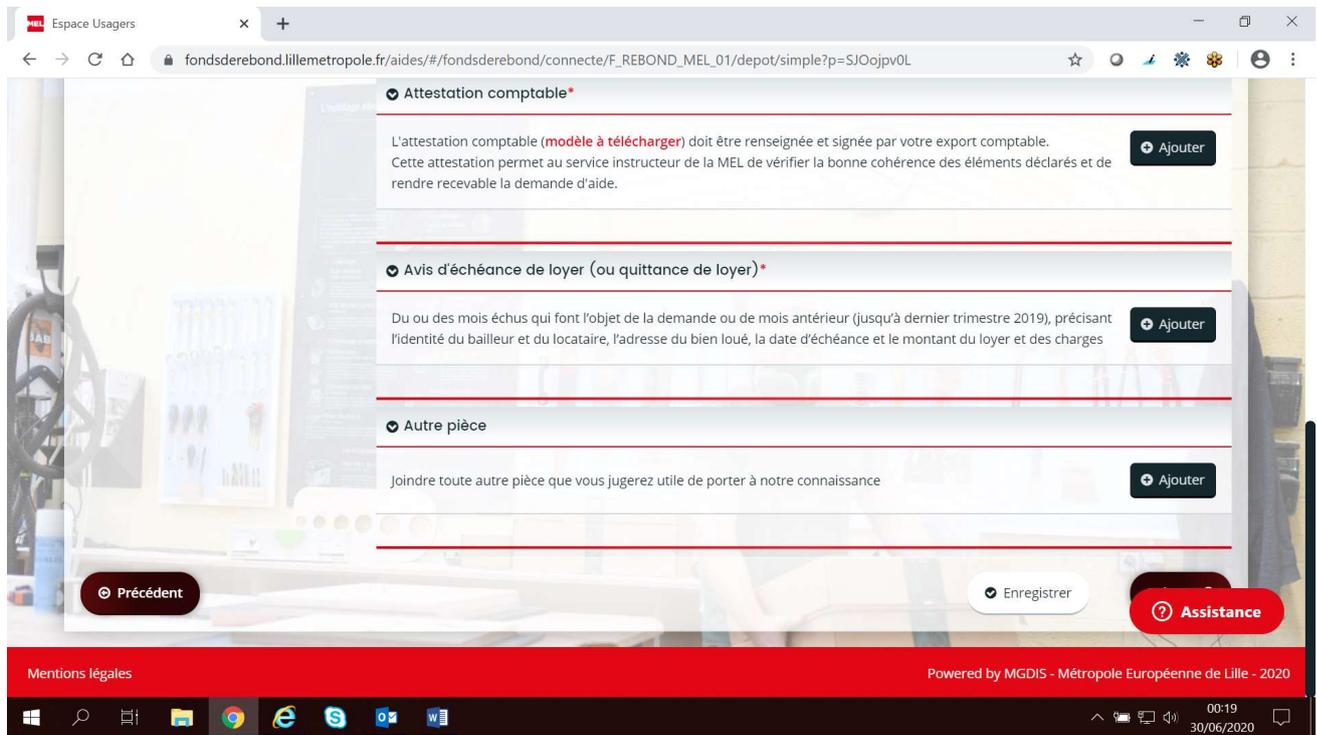
Afin de procéder au versement de l'aide dans le cas où votre dossier serait reconnu recevable, veuillez indiquer dans l'écran suivant votre **domiciliation bancaire**.

NB : n'oubliez pas de **joindre un RIB au nom de votre entreprise** en cliquant sur la capsule noire « +ajouter ».

The screenshot shows a web browser window with the URL `fondsderobond.lillemetropole.fr/aides/#/fondsderobond/connecte/F_REBOND_MEL_01/depot/simple?p=SJOoipv0L`. The page title is "Ma domiciliation bancaire". It features a navigation bar with "Précédent" and "Suivant" buttons. The main content area includes a heading "Vous pouvez ajouter une domiciliation bancaire en renseignant le formulaire ci-dessous :". Below this, there are radio buttons for "Domiciliation bancaire à l'étranger, hors SEPA" with options "Oui" and "Non". There are input fields for "Titulaire du compte", "IBAN", and "BIC". A red asterisk indicates a required field. A note states "Veuillez joindre votre relevé d'identité bancaire." Below the form, there is a red button labeled "Ajouter" with a question mark icon and the word "Assistance" next to it. The footer contains "Mentions légales" and "Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020". The system tray shows the date and time as 23:55 on 29/06/2020.

Ultime étape pour finaliser votre dossier : **joindre les pièces nécessaires à l'instruction de votre dossier.**

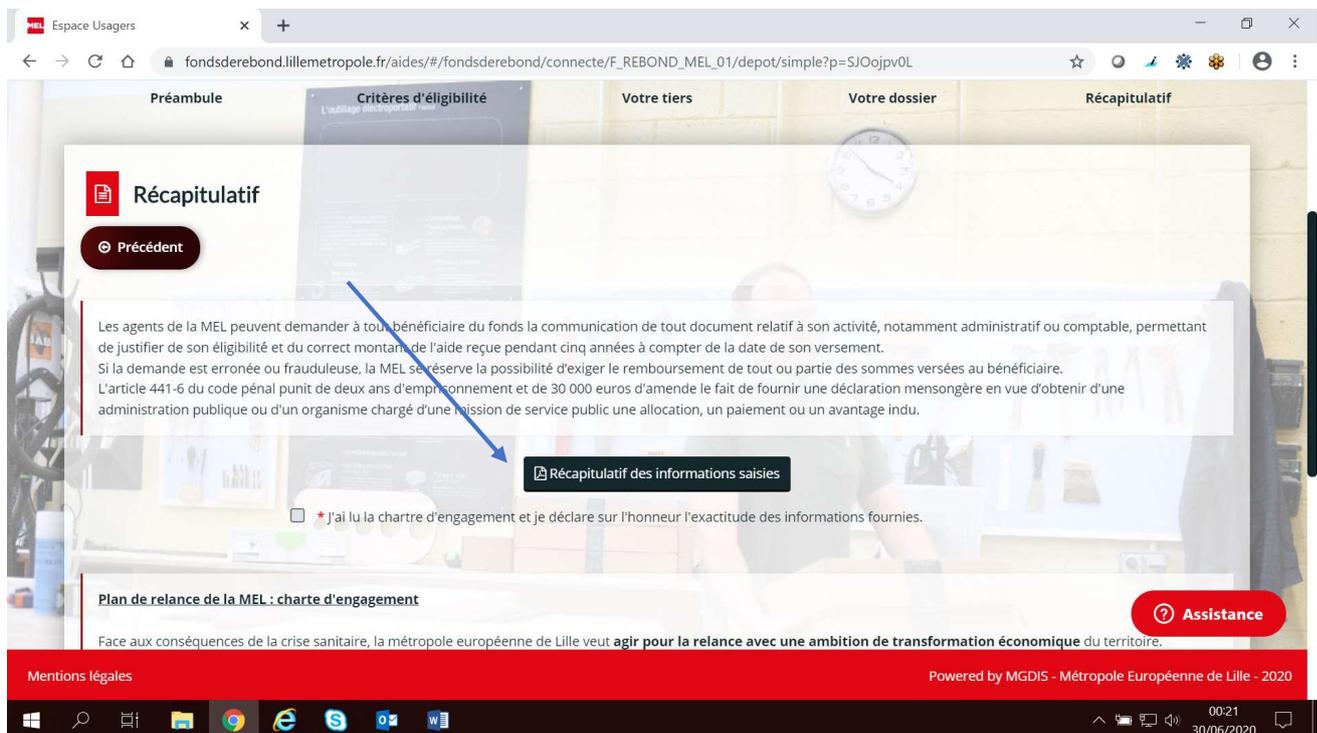
The screenshot shows the "Pièces" section of the website. The navigation bar includes "Préambule", "Critères d'éligibilité", "Votre tiers", "Votre dossier", and "Récapitulatif". The "Pièces" section has a heading "Pièces" and "Précédent" and "Suivant" buttons. The main content area includes a heading "Veuillez ajouter les pièces nécessaires à la prise en compte de votre demande". Below this, there are two document upload sections. The first is "Extrait K ou Kbis ou D1*" with a description: "Extrait K ou Kbis (pour les sociétés immatriculées au Registre du Commerce et des Sociétés) ou Extrait D1 (pour sociétés immatriculées au Répertoire des Métiers). Ce document doit être délivré moins de trois mois avant la date de la demande." The second is "Attestation comptable*" with a description: "L'attestation comptable (modèle à télécharger) doit être renseignée et signée par votre export comptable. Cette attestation permet au service instructeur de la MEL de vérifier la bonne cohérence des éléments déclarés et de rendre recevable la demande d'aide." Both sections have an "Ajouter" button. A red "Assistance" button is visible at the bottom right. The footer contains "Mentions légales" and "Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020". The system tray shows the date and time as 00:17 on 30/06/2020.



Une fois l'intégralité des pièces demandées ajoutée, cliquez sur « **suivant** » pour arriver au récapitulatif de votre demande.

5) Récapitulatif

Cette dernière partie vous permet de vérifier les éléments que vous avez saisis en cliquant sur la capsule noire « **récapitulatif des informations saisies** ». Un nouvel onglet s'ouvre et vous permet de vérifier vos informations. Vous avez également la possibilité d'imprimer cette fiche récapitulative.



Important : Ne pas oublier de cocher « j'ai lu la charte d'engagement et je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies », puis de cliquer sur la capsule noire « Transmettre », en bas à droite de l'écran.

Space Usagers

fondsderebond.lillemetropole.fr/aides/#/fondsderebond/connecte/F_REBOND_MEL_01/depot/simple?p=SJOojpv0L

* J'ai lu la charte d'engagement et je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Plan de relance de la MEL : charte d'engagement

Face aux conséquences de la crise sanitaire, la métropole européenne de Lille veut **agir pour la relance avec une ambition de transformation économique** du territoire. C'est pourquoi, **nous vous proposons de signer une charte d'engagement avec la Métropole européenne de Lille.**

Face à l'urgence, la MEL mobilise dès à présent des moyens financiers d'envergure afin d'aider les entreprises impactées par la crise à retrouver au plus vite un chiffre d'affaire et une perspective de développement.

Chaque entreprise qui bénéficiera du fonds de rebond s'engage à inscrire, dans ses objectifs et ses performances, les changements nécessaires à la réussite de la métropole, en intégrant en premier lieu l'enjeu du changement climatique.

Notre volonté est de vous aider à faire face, dans l'immédiat, à l'urgence économique, tout en posant les bases pour permettre à votre entreprises de pivoter, sur le moyen terme, et d'adopter les modèles qui permettront de réduire les impacts de leurs activités sur l'environnement. C'est donc un principe de conditionnalité des aides, pragmatique mais ambitieux, qui est retenu.

Concrètement, sur le terrain, nous mobiliserons à vos côtés le réseau des développeurs impulsé par la MEL, en lien avec les partenaires économiques du territoire (CMA, CCI...). Dans un délai maximal de trois mois après le versement de l'aide, l'entreprise sera contactée par un développeur issu de ce réseau. A travers une offre complète de conseils (financement, énergie et déchets, gouvernance et ressources humaines, design, etc.) les développeurs de ce réseau répondront présents pour concrétiser la contribution de l'entreprise bénéficiaire à la transformation économique du territoire. Leur intervention ciblera notamment les secteurs de l'industrie et d'une économie circulaire dont l'ancrage apparaît essentiel à la transformation économique de la métropole.

Dans une relation gagnant-gagnant entre l'entreprise et la MEL, la charte d'engagement crée ainsi une mobilisation collective indispensable à une relance de notre économie.

Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

00:28 30/06/2020

Courrier - bcoutereel@lillemetro... Espace Agents - Liste des dema... VisualAA Subventions et avances rembou... Espace Usagers IBAN EXEMPLE - Recherche Go... +

fondsderebond.lillemetropole.fr/aides/#/fondsderebond/connecte/F_REBOND_MEL_04/depot/simple?p=HkTNGMtP8

Trello | Suivi de proj... Klaxoon Webex Outil de reporting... Outil de gestion N... Courrier - bcoutere... Plateforme MGDIS

Les agents de la MEL peuvent demander à tout bénéficiaire du fonds la communication de tout document relatif à son activité, notamment administratif ou comptable, permettant de justifier de son éligibilité et du correct montant de l'aide reçue pendant cinq années à compter de la date de son versement. Si la demande est erronée ou frauduleuse, la MEL se réserve la possibilité d'exiger le remboursement de tout ou partie des sommes versées au bénéficiaire. L'article 441-6 du code pénal punit de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Récapitulatif des informations saisies

* J'ai lu la charte d'engagement et je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations fournies.

Plan de relance de la MEL : charte d'engagement

Face aux conséquences de la crise sanitaire, la métropole européenne de Lille veut **agir pour la relance avec une ambition de transformation économique** du territoire. C'est pourquoi, **nous vous proposons de signer une charte d'engagement avec la Métropole européenne de Lille.**

Face à l'urgence, la MEL mobilise dès à présent des moyens financiers d'envergure afin d'aider les entreprises impactées par la crise à retrouver au plus vite un chiffre d'affaire et une perspective de développement.

Chaque entreprise qui bénéficiera du fonds de rebond s'engage à inscrire, dans ses objectifs et ses performances, les changements nécessaires à la réussite de la métropole, en intégrant en premier lieu l'enjeu du changement climatique.

Notre volonté est de vous aider à faire face, dans l'immédiat, à l'urgence économique, tout en posant les bases pour permettre à votre entreprises de pivoter, sur le moyen terme, et d'adopter les modèles qui permettront de réduire les impacts de leurs activités sur l'environnement. C'est donc un principe de conditionnalité des aides, pragmatique mais ambitieux, qui est retenu.

Concrètement, sur le terrain, nous mobiliserons à vos côtés le réseau des développeurs impulsé par la MEL, en lien avec les partenaires économiques du territoire (CMA, CCI...). Dans un délai maximal de trois mois après le versement de l'aide, l'entreprise sera contactée par un développeur issu de ce réseau. A travers une offre complète de conseils (financement, énergie et déchets, gouvernance et ressources humaines, design, etc.) les développeurs de ce réseau répondront présents pour concrétiser la contribution de l'entreprise bénéficiaire à la transformation économique du territoire. Leur intervention ciblera notamment les secteurs de l'industrie et d'une économie circulaire dont l'ancrage apparaît essentiel à la transformation économique de la métropole.

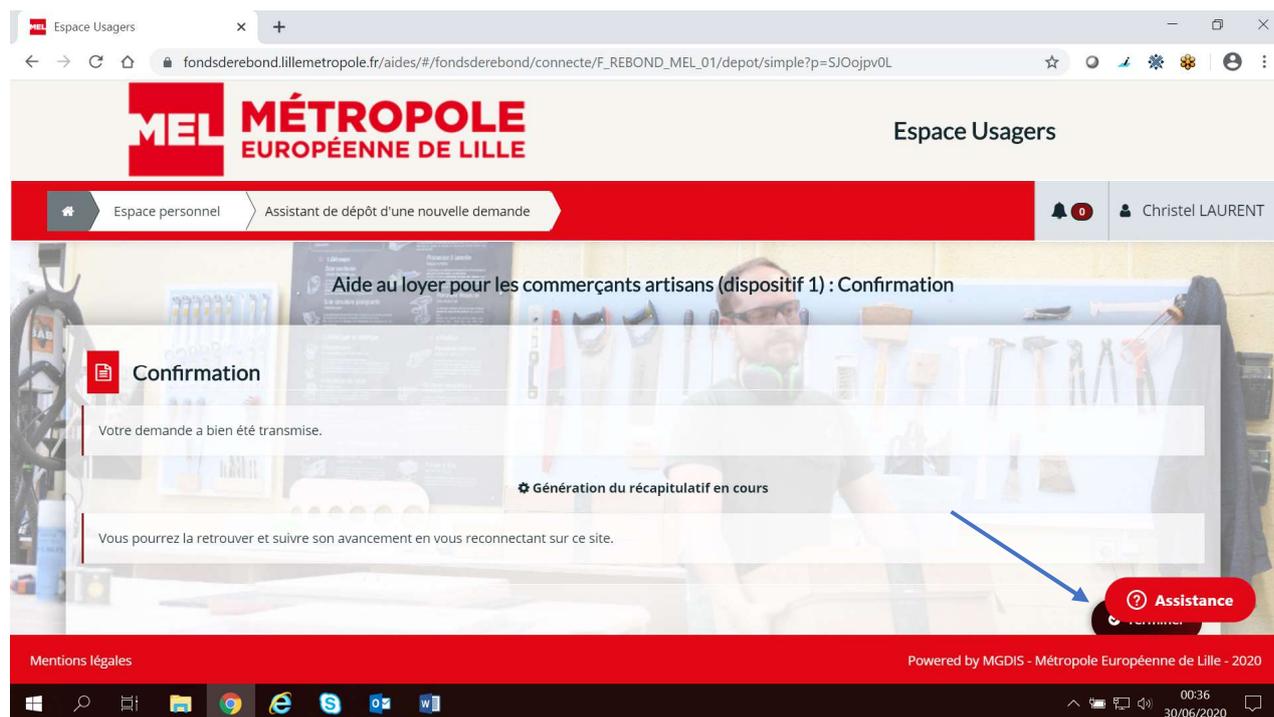
Dans une relation gagnant-gagnant entre l'entreprise et la MEL, la charte d'engagement crée ainsi une mobilisation collective indispensable à une relance durable de notre économie.

Précédent Transmettre Assistance

Mentions légales Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020

19:05 18/06/2020

Une fois cette étape franchie, vous arrivez sur un écran qui vous indique que votre dossier a bien été transmis au service instructeur. Il vous suffit alors de cliquer sur la capsule noire « Terminer » en bas à droite de votre écran.



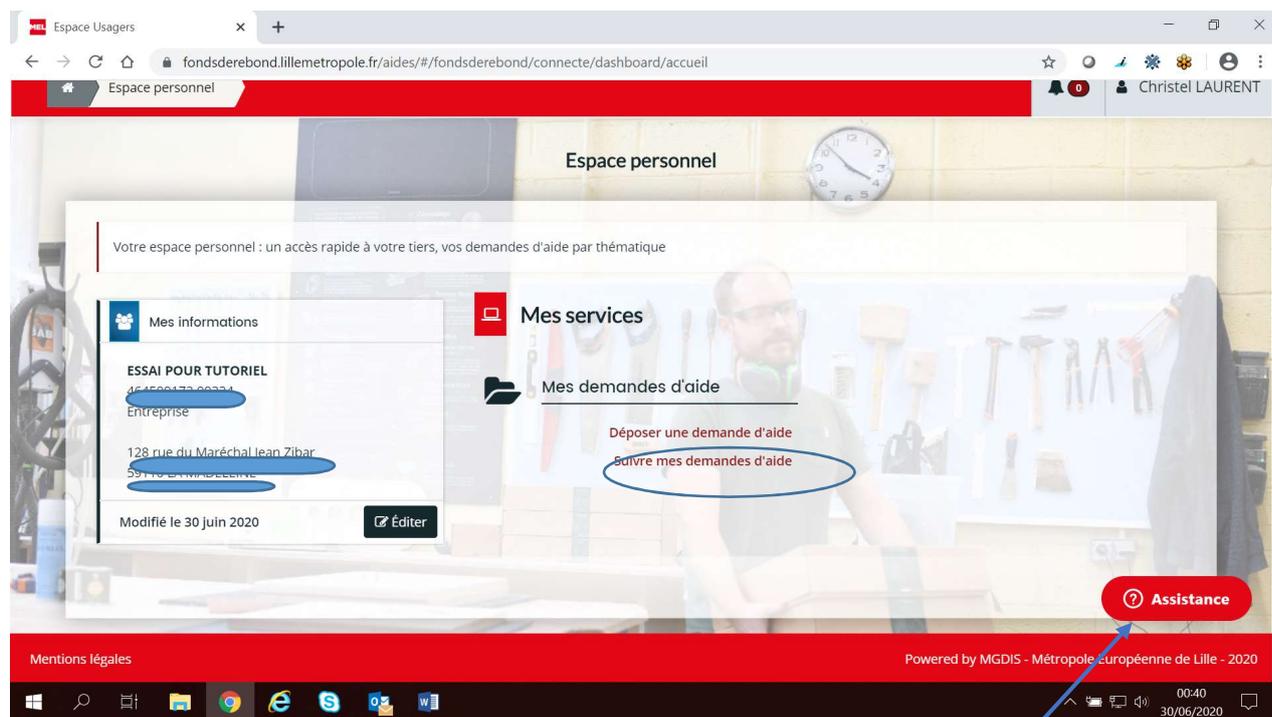
The screenshot shows a web browser window with the URL fondsderebond.lillemetropole.fr/aides/#/fondsderebond/connecte/F_REBOND_MEL_01/depot/simple?p=SJOojpv0L. The page header includes the logo for 'MÉTROPOLÉ EUROPÉENNE DE LILLE' and 'Espace Usagers'. The navigation bar shows 'Espace personnel' and 'Assistant de dépôt d'une nouvelle demande'. The user is identified as 'Christel LAURENT'. The main content area displays a confirmation message titled 'Aide au loyer pour les commerçants artisans (dispositif 1) : Confirmation'. The message states: 'Confirmation', 'Votre demande a bien été transmise.', 'Génération du récapitulatif en cours', and 'Vous pourrez la retrouver et suivre son avancement en vous reconnectant sur ce site.' A red 'Assistance' button is visible in the bottom right corner of the message box. The footer contains 'Mentions légales' and 'Powered by MGDIS - Métropole Européenne de Lille - 2020'. The Windows taskbar at the bottom shows the date as 30/06/2020 and the time as 00:36.

Le dépôt de votre dossier est terminé.

Parallèlement, vous recevez un mail à l'adresse mail indiqué dans votre dossier, dans lequel est joint le récapitulatif de votre demande.

Bonjour Madame XXXXXXXX,
Votre demande en ligne pour le dispositif Aide au loyer pour les commerçants artisans (dispositif 1) a bien été enregistrée le 30 juin 2020 sous la référence 00000345.
Vous trouverez en pièce jointe le récapitulatif des informations fournies.
Nous mettons tout en œuvre pour traiter votre demande dans les meilleurs délais.
Pour toute question complémentaire ou problème technique, nous vous invitons à envoyer un courriel à l'adresse suivante : serveco@lillemetropole.fr ou à contacter le numéro vert de la Métropole Européenne de Lille dédié aux entreprises au 0 800 711 721 (numéro gratuit du lundi au vendredi de 9h à 18h).
Vous pouvez suivre l'état de votre demande en vous rendant sur la page suivante à l'aide de vos identifiants : fondsderebond.lillemetropole.fr/aides.
Retrouvez l'ensemble des actualités sur les dispositifs d'aides aux entreprises sur le site de la [Direccte Hauts-de-France](#) et le site [Place des Entreprises](#). Vous pouvez également consulter les informations sur la reprise sur le site reprise.hautsdefrance.fr
Cordialement,
Métropole Européenne de Lille - Service Développement Economique
<https://www.lillemetropole.fr/>

Vous pouvez revenir à tout moment sur votre dossier en sélectionnant « **suivre mes demandes d'aides** »

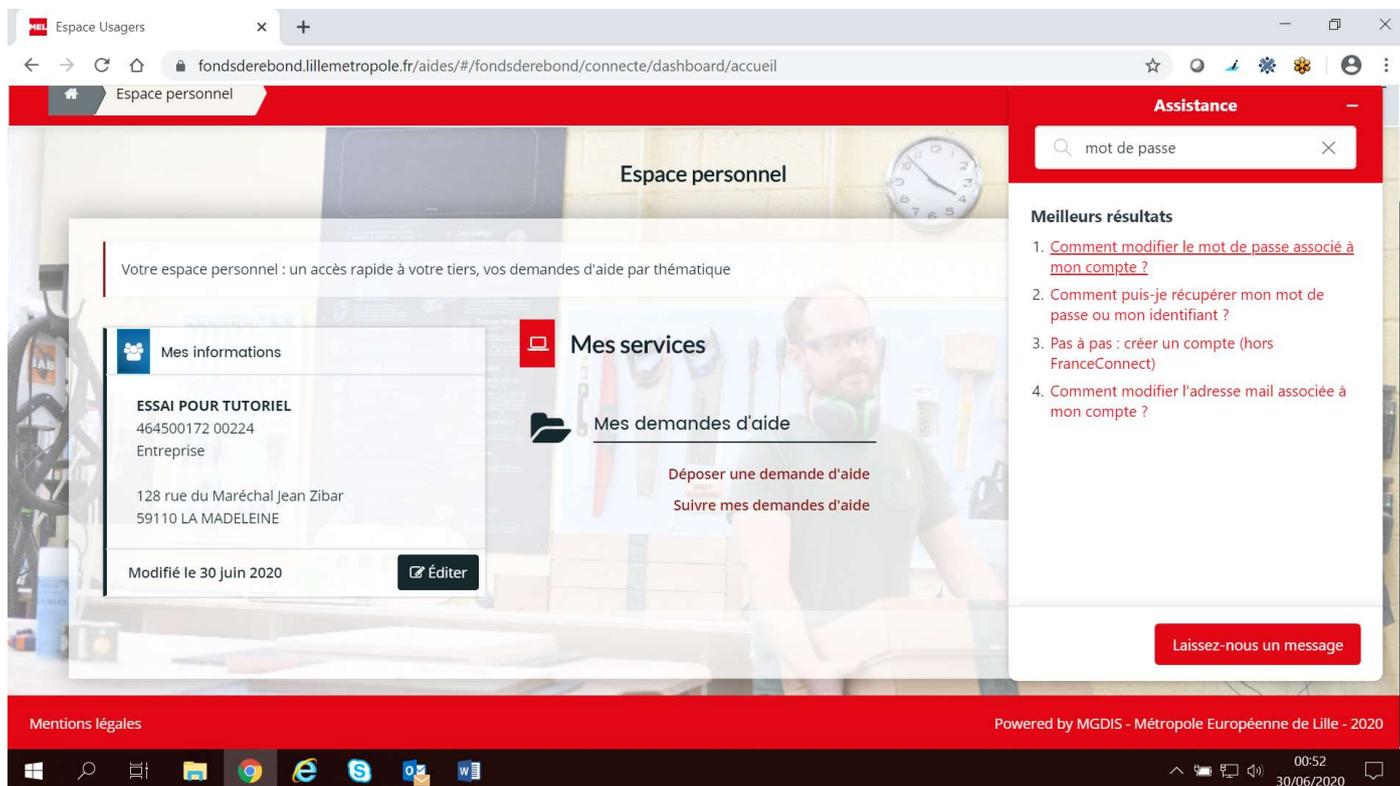


Bon à savoir :

Retrouver les questions les plus fréquentes sur :

<https://guide-metropole-europeenne-lille.relationusagers.fr/hc/fr>

ou en cliquant à tout moment sur le bouton rouge « assistance » en bas à droite de tous les écrans du formulaire. Vous pourrez ainsi accéder à travers des mots clés, aux questions les plus fréquentes.



Une question sur le Fonds de rebond ?

numéro vert : 0800 711 721 / mail : serveco@lillemetropole.fr